

Paul Delaunois

Co-labor, une expérience originale... à réinventer ?

L'économie sociale et solidaire peut se décliner sous différentes formes. Bien que certaines de ses activités sont actuellement gérées par une asbl, Co-labor est largement orientée sur le modèle d'une société coopérative dont l'objet social est tourné vers l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Cela permet à cette structure de décliner et de faire coexister plusieurs dimensions de l'économie sociale et solidaire et de conjuguer de nombreuses valeurs avec ses salariés, ses bénéficiaires, ses clients et ses partenaires, telles la démocratie participative propre à la coopérative, l'égalité des chances et la solidarité propres à certains milieux associatifs, ainsi que l'intégration sociale, l'apprentissage professionnel et la pédagogie propres au milieu de l'insertion socioprofessionnelle.

A la charnière entre le public et le privé

Dans le paysage luxembourgeois caractérisé par une forte participation des pouvoirs publics, du moins financière, au niveau de la plupart des acteurs du champ social, Co-labor fait partie de ce petit groupe de structures dont le subventionnement reste pour ainsi dire marginal. L'essentiel de son budget annuel est issu de ses activités économiques horticoles et forestières. Pourtant, le rôle et l'objet social de Co-labor sont clairement éloignés des préoccupations strictes des entreprises privées.

Paul Delaunois est actionnaire de Co-labor, ancien salarié et ex-gérant (1994-2004).

Il n'est jamais évident d'être un peu ceci et un peu cela à la fois. Car on aime vous classer dans une catégorie. Ainsi, pendant longtemps, les jardiniers ont accusé Co-labor de bien des maux et les structures de l'Etat avaient beaucoup de mal à reconnaître les spécificités propres à Co-labor.

Avoir la prétention de réinsérer des personnes dans et par l'emploi n'est pas une utopie, mais un besoin bien réel pour des milliers de nos concitoyens.

Parlons pour commencer de concurrence déloyale. Les uns et les autres auraient tant aimé voir Co-labor choisir un modèle précis, l'entreprise ou bien l'associatif. Franchement, qu'est ce que c'est que ces olibrius qui font du social et de l'entreprise ? Qui viennent sur le marché concurrentiel tout en encadrant des « cas sociaux » ? Mais quand le marché devient plus tendu, comme en ce moment à cause de la crise économique, à chaque soumission publique remportée par Co-labor, pour chaque chantier d'importance, des voix s'élèvent à la fédération horticole pour opposer le sacro-saint étendard de la concurrence déloyale. Soyons franc, tous auraient bien aimé voir Co-labor se cantonner dans des activités qui ne dérangent personne et tant mieux si cela rendait en plus service.

Pourtant, Co-labor est aujourd'hui l'une des entreprises horticoles les plus im-

portantes et les mieux implantées au Luxembourg. Avec près de 100 salariés, couvrant l'ensemble des activités du secteur horticole, réalisant un travail professionnel pour... un prix équivalent à celui pratiqué par les autres professionnels.

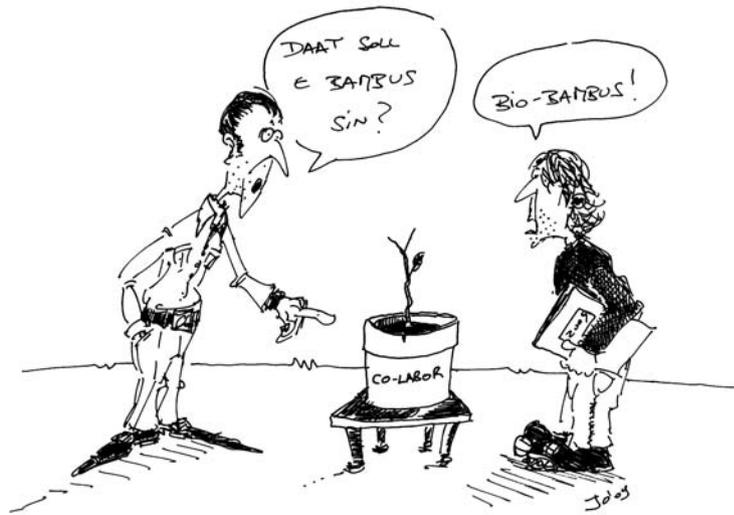
Ah le prix ! Voilà bien un problème. Si Co-labor était « un peu » moins cher, les accusations de concurrence déloyale pourraient alors se discuter, mais ce n'est pas le cas. Si Co-labor était « un peu » plus cher et donc réservée à une certaine « élite » de sympathisants, l'activité économique s'en verrait automatiquement limitée et l'importance du rôle social, du moins par rapport au nombre de personnes réinsérées ou accompagnées, s'en verrait ainsi réduite, mais ce n'est pas leur ambition.

Dès lors, si l'on respecte les règles de la concurrence, pourquoi devrait-on être exclu de certains champs d'activités ?

Tiens, en parlant de règles, on peut par contre être certain que l'ensemble des salariés de Co-labor sont en règles de contrat de travail, que l'ensemble des heures prestées sont déclarées, que les heures supplémentaires sont toutes rémunérées et déclarées. Co-labor est aussi la première et la seule, à ce jour, entreprise horticole à avoir négocié une convention collective de travail avec les syndicats.

Insertion, mise au travail, formation, accompagnement...

C'est un lieu commun, mais nous devons bien reconnaître que chaque situation



est particulière. Dès lors, plus le système sera souple et inventif, au mieux il pourra s'adapter et répondre aux attentes des individus. Il faut cependant admettre que nul ne peut résoudre toutes les misères du monde. Ainsi, les acteurs sociaux doivent en permanence clairement définir leurs champs d'action tout en essayant d'en dépasser les limites et d'en réinventer les frontières.

Le champ d'action de Co-labor est l'insertion socioprofessionnelle. Ce concept entend que la situation sociale d'une personne peut se dégrader si elle est exclue de toute activité professionnelle. Son corolaire est que l'activité professionnelle permet aux individus de se (re)construire socialement.

Les frontières de ce champ d'action sont donc les capacités de l'individu à occuper une activité. Il est nécessaire qu'il soit en capacité de se lever le matin, d'être dans un état qui ne mette ni sa santé, ni celle des autres en danger, d'être en capacité d'apprendre et d'effectuer certains gestes, d'être, ce que les spécialistes appellent « employable ».

Si une personne est employable, mais que pour toute une série de problèmes elle n'a pas et ne trouve pas d'emploi. C'est un cas assez simple pour Co-labor. Si elle est recrutée, elle sera intégrée dans une équipe de travail. Après quelques semaines, un projet professionnel sera discuté et une stratégie mise en place d'un commun accord entre la personne et le Service emploi de Co-labor, ainsi qu'une série d'outils sociopédago-

giques regroupés sous la dénomination pompeuse de « recherche active d'emploi ». Ces mesures permettront à cette personne de franchir une nouvelle étape dans l'emploi et sa carrière professionnelle. Au travers un stage dans une autre entreprise appartenant au « réseau employeur » de Co-labor ou grâce à l'accompagnement personnalisé sur le marché de l'emploi (identification des annonces, lettres de candidatures spontanées, temps libre rémunéré pour se rendre aux rendez-vous d'embauche,...) qui sera mis en place.

Mais quand une personne n'est pas employable, ou disons peu employable, ou encore quand elle perd ses qualités d'employabilité en cours de route. C'est là que les choses se compliquent, mais c'est aussi là que l'on retrouve les vraies qualités, la vraie plus-value sociale de Co-labor et la justification de l'existence de son service social et de la participation de l'Etat.

Si de plus en plus d'entreprises ont, aujourd'hui, un service social intégré à leur service des ressources humaines, extrêmement peu parmi celles-ci ont intégré le service social dans les organes décisionnels de l'entreprise et celles qui comme Co-labor placent le service social au cœur de leur action sont l'exception.

Comme il est impensable d'envoyer chez un client une personne qui n'est pas en état de travailler, Co-labor essaye de développer différentes activités, par exemple des travaux forestiers ou certains travaux internes, qui per-

mettent d'encadrer mieux ces personnes sans avoir à les soumettre aux mêmes exigences que celles demandées pour la réalisation d'un jardin chez un client privé.

La force et l'intelligence de cette entreprise sociale a été de créer une panoplie d'activités diverses permettant à la fois de former les personnes dans différents secteurs d'activités, mais aussi de multiplier les possibilités d'offrir un accompagnement social individualisé. Ainsi, plus il existe de possibilités avant de « laisser tomber » quelqu'un, plus les mailles du filet social sont étroites, meilleures sont les chances de réussite.

Et la réussite est très souvent au rendez-vous et elle est toujours double, pour la personne et pour Co-labor qui tirent ensemble une grande fierté de toute l'énergie investie dans chacune de ces situations.

Et l'avenir...

Avoir la prétention de réinsérer des personnes dans et par l'emploi n'est pas une utopie, mais un besoin bien réel pour des milliers de nos concitoyens. La crise économique et financière aggrave malheureusement la situation de l'emploi dans le pays. De plus en plus de personnes « employables » se trouvent ainsi en concurrence sur le marché de l'emploi avec les personnes qui le sont moins. Les risques de voir les personnes les plus éloignées de l'emploi sombrer dans une grave situation d'exclusion sociale s'accroît inexorablement. Les pouvoirs publics accordent trop peu d'attention à ce phénomène qui pourrait cependant être pris en partie en charge par des structures comme Co-labor qui ont pu se créer pendant la crise du début des années 1980.

Alors que les gouvernements de l'époque osaient prendre des risques et faire confiance à l'innovation sociale, les responsables politiques d'aujourd'hui sont beaucoup trop frileux et rigides.

Il faut redonner de l'espace pour la création de nouveaux modèles d'entreprises sociales. Encadrer, réglementer, limiter... voilà les réflexes qu'il faut à tout prix éviter en période de crise sociale.

Les chômeurs, les exclus ont besoin d'innovation, de création, d'ouverture, d'expérimentation, bref d'un cadre qui n'a pas de cadre. ♦